Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20261116-2026_69-DE

Guémené-sur-Scorff

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 2

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 16 novembre 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Monsieur Kévin CAMPION, Madame Sylvie PERDRIAU, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Monsieur Sylvain MALANDAIN (pouvoir à Monsieur Rivalan), Madame Perrine SIMON, Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec) Monsieur Luc GERARD

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan ORJUBIN

---

69. Assainissement.
Avenant 1 au contrat de délégation de service public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2026 transférant la compétence « assainissement collectif » à Roi Morvan Communauté et modifiant ses statuts communautaires au 1er janvier 2027

Vu le contrat de délégation de service public effectif à la date du 1er janvier 2019

Monsieur le Maire rappelle que par **arrêté préfectoral en date du 27/01/2026** portant modification des statuts de **Roi Morvan Communauté**, la compétence « Assainissement collectif » est transférée à la Communauté de Communes à compter du **1er janvier 2027**.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'EPCI qui reçoit la compétence est substitué de plein droit aux communes membres dans l'ensemble de leurs droits et obligations pour l'exécution des contrats conclus par celles-ci.
La commune avait conclu le 1er janvier 2019 un contrat de délégation de service public par voie de concession pour la gestion du service public de l'assainissement collectif avec la société **STGS**, arrivant à échéance 31 décembre 2028.
Afin de formaliser juridiquement cette substitution de plein droit et de désigner officiellement Roi Morvan Communauté comme le nouveau gestionnaire et unique autorité organisatrice de ce contrat, il convient de conclure un avenant de transfert (Avenant n°1) au contrat de DSP liant initialement la commune et le délégataire.
Cet avenant a pour seuls objets :

- La substitution de Roi Morvan Communauté à la commune de Guémené s/ Scorff en qualité d'autorité délégante.
- La mise à jour des modalités de transmission des rapports techniques et financiers.
- L'ajustement des modalités de versement des redevances et des flux financiers afférents (TVA, encaissement des parts de facturation).

Le projet d'avenant ci-annexé n'altère ni l'économie générale du contrat de DSP, ni son périmètre technique, ni sa durée.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20261116-2026_69-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif emportant substitution de plein droit de Roi Morvan Communauté à la commune de Guémené s/ Scorff à compter du 1er janvier 2027.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents administratifs, comptables et juridiques nécessaires à son exécution.
DE PRECISER que toutes les autres clauses du contrat initial de DSP non modifiées par cet avenant restent inchangées et pleinement applicables jusqu'à son terme fixé au 31 décembre 2028.
DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier la présente délibération et l'avenant signé à la société STGS ainsi qu'à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN